



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

149^e Assemblée de l'UIP

Genève
13-17 octobre 2024



Assemblée
Point 3

A/149/3-Inf.1
13 août 2024

Note d'orientation pour le débat général

Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable

Présentation

Du fait des avancées technologiques rapides, le rôle que jouent la science, la technologie et l'innovation (STI) dans la construction de notre avenir n'a jamais été aussi crucial qu'aujourd'hui. Le monde est au carrefour de progrès sans précédent et de dangers potentiels. Il est par conséquent impératif que les parlements réfléchissent à la façon dont les nations peuvent exploiter la STI pour édifier un monde plus pacifique, durable et juste.

L'accent mis sur la STI est en phase avec les [objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations Unies](#), en particulier les ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Cela est également conforme à l'article 27 de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), qui consacre le droit de chacun de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent, ainsi qu'à l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et aux [Indicateurs de l'UIP pour des parlements démocratiques](#), qui soulignent qu'il doit être tenu compte des informations et connaissances scientifiques dans l'élaboration de politiques. Le projet de *Pacte pour l'avenir* des Nations Unies, qui devrait être adopté par les chefs d'État et de gouvernement dans le courant de l'année, accorde une place importante à la STI.

L'UIP a conscience de l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation pour relever les défis mondiaux. Le programme de travail actuel de l'UIP sur l'intelligence artificielle (IA) et les initiatives du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, comme le récent [projet de Charte sur l'éthique de la science et de la technologie](#), soulignent combien il est primordial que les parlementaires s'impliquent dans l'utilisation judicieuse et profitable de la STI. Ce programme de travail et ces initiatives insistent également sur le fait qu'il est indispensable de faire de l'être humain l'élément central de l'élaboration de politiques et de veiller à instaurer un dialogue et des échanges constructifs entre les scientifiques, les chercheurs, les décideurs politiques et le public. Conformément à l'approche écosystémique de l'UIP, le programme des Écoles de la science au service de la paix vise à transformer les facteurs de conflit en arguments pour la coexistence pacifique en instaurant une collaboration entre un large éventail de parties prenantes.

Il est essentiel de combler le fossé entre la science, la technologie et l'innovation d'une part, et le développement, d'autre part, afin que les pays en développement et les pays développés, ainsi que le monde du Nord et le monde du Sud aient les mêmes chances et que des sociétés plus pacifiques et plus prospères puissent être édifiées. Le renforcement et la dynamisation des systèmes scientifiques actuels dans les pays en développement, de même que le soutien de la recherche et de l'investissement dans ces pays, pourraient atténuer le phénomène de la fuite des cerveaux, qui freine leur essor sur les plans scientifique et éducatif. Il est également fondamental d'encourager l'inclusion et de permettre à un plus grand nombre de femmes et de jeunes de tous horizons socio-économiques d'accéder aux domaines liés à la STI.

Risques et défis potentiels

La science, la technologie et l'innovation procurent certes de nombreux bienfaits aux populations et à la société, mais elles ne sont pas sans risques ni difficultés. On peut notamment citer à cet égard :

1. **Les technologies à double usage** : De nombreuses technologies ont des applications à la fois civiles et militaires. Les parlements doivent s'assurer que la STI est utilisée à des fins pacifiques sans freiner l'innovation.

F

#IPU149

2. **La fracture technologique mondiale** : Les avancées dans les domaines liés à la STI risquent de creuser encore le fossé entre les pays développés et les pays en développement. Les parlements doivent donc promouvoir l'accès équitable à celle-ci et aux bénéfices qui en résultent, à l'échelle mondiale.
3. **Le décalage réglementaire** : Le rythme des avancées technologiques est si rapide que les cadres réglementaires ne parviennent pas à suivre. Les parlements doivent faire preuve d'une plus grande souplesse dans leur approche réglementaire de la STI, comme décrit dans le [Guide de l'UIP et de l'ASGP sur la transformation numérique des parlements](#).
4. **Le chômage technologique** : Les progrès de l'IA, de l'apprentissage automatique et de l'automatisation risquent de provoquer d'importantes suppressions d'emplois. Les parlements doivent se préparer à ces répercussions socio-économiques potentielles et les atténuer, conformément à l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), en mettant en particulier l'accent sur les groupes vulnérables ou marginalisés.
5. **La confidentialité et la sécurité des données** : La collecte et l'utilisation accrues de données personnelles posent d'importants problèmes en termes de confidentialité et de sécurité. Les parlements doivent trouver un équilibre entre les avantages procurés par les innovations axées sur les données et l'impératif de protection des droits individuels.
6. **La mésinformation et la désinformation** : À une époque marquée par la surabondance d'informations et la mésinformation, compte tenu notamment du nombre de plus en plus important de "deepfakes" (contenus trafiqués), nous constatons une hausse alarmante des attaques contre l'état de droit, une érosion de la confiance du public dans les institutions de gouvernance, et des risques majeurs encourus par la santé et la sécurité publiques. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une prise de décision fondée sur des faits.
7. **Les inégalités** : Utilisée de manière inappropriée ou malveillante, la technologie peut porter atteinte aux droits de l'homme et exacerber les inégalités. Les parlements ont un rôle déterminant à jouer pour promouvoir un environnement sûr et non discriminatoire pour tous, y compris notamment un environnement en ligne sûr afin de prévenir le harcèlement, l'intimidation et la cybercriminalité, en particulier lorsqu'ils sont fondés sur le genre.

Le débat général est conçu pour permettre aux Parlements membres de l'UIP et aux autres délégations participantes d'examiner comment les parlements peuvent exploiter la STI pour le bénéfice de tous, tout en évitant ou en mitigeant les risques. Les délégations souhaiteront peut-être se pencher, entre autres, sur les questions suivantes :

- Comment les parlements peuvent-ils garantir que les avantages résultant de la STI bénéficient à toutes les composantes de la société, en particulier les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables ?
- Que peuvent faire les parlements pour réduire la fracture numérique entre les pays ?
- De quelle manière les parlements peuvent-ils mieux renforcer leur capacité à utiliser les données scientifiques dans la procédure législative et le processus de contrôle ?
- Quels sont les outils et les ressources dont doivent disposer les parlementaires pour anticiper les répercussions à long terme sur les générations futures des décisions prises en matière de STI ?
- Comment les parlements peuvent-ils trouver un équilibre entre l'émergence rapide de l'IA et les impératifs de réglementation et de prévention afin d'éviter qu'elle ne soit utilisée à des fins néfastes, par exemple pour commettre des discriminations et des actes de violence, et diffuser de fausses informations ?
- Quels mécanismes peuvent être mis en place pour améliorer la communication et l'interaction entre les parlements, les gouvernements, la société civile, la communauté scientifique et le secteur privé sur les questions relatives à la STI ?
- De quelle manière les parlements peuvent-ils contribuer à l'élaboration et à l'application de cadres éthiques en matière de STI, conformément au [projet de Charte sur l'éthique de la science et de la technologie](#) ?